



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ  
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET  
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° D\_01\_17072023

#### Objet : Convention d'occupation du domaine public 2023-2024 – Ancienne école de Nantizon – Association « Université Inter-Ages du Dauphiné »

Monsieur le Maire rappelle les conventions d'occupation du domaine public avec l'UIAD pour l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022 visant l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon (2 salles de classes + sanitaires tous les jours de la semaine sur les périodes scolaires).

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec l'UIAD pour l'année scolaire 2023-2024 dans les mêmes termes que la précédente.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Autorise le Maire à signer la convention d'occupation** du domaine public avec l'UIAD pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon, année 2023-2024,

Maintient le montant de **la redevance annuelle à 3 000 €**,

Dit que le planning annuel qui définit les plages d'utilisation sera annexé à la convention.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication à la mairie  
le 18 juillet 2023.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

